



**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Séance du 28 Novembre 2023

Délibération n° 5

Objet : Conventions Culture et santé – Ville - CCAS - une convention cadre et une convention bipartite de partenariat – Approbation et autorisation de signature

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, M. Henry DUPOIZAT.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU, Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à M. Jacques DREVON.

Absents / Excusés :

M. Jean GOYET.

Vu

La Culture s'inscrit pleinement dans la définition de la santé donnée par l'Organisation mondiale de la santé, comme étant un état complet de bien-être physique, mental et social ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. La santé relève ainsi d'une démarche transversale relative au prendre soin, à la place et aux droits des usagers, aux pratiques des professionnels et à la modernisation sociale des établissements de santé.

Considérant :

Afin de développer la pratique et la diffusion de la culture au sein des établissements de soins relevant du champ médical et médico-social, la Ville de Saint-Étienne, au travers de sa direction des affaires culturelles, structure une politique transversale « Culture et Santé » innovante et partenariale.

Celle - ci se compose des outils structurants suivants à savoir :

Une convention cadre "Culture et Santé" qui vise à favoriser l'accès à l'art et à la culture pour les personnes en établissements de santé ou médico-sociaux, en développant une politique culturelle et artistique au bénéfice des personnes accueillies dans les établissements stéphanois, de leurs proches, et de l'ensemble du personnel. Toutes les disciplines culturelles et artistiques sont susceptibles d'être concernées.

La Ville de Saint-Étienne, le Centre Communal d'Action Sociale, le Centre Hospitalier Universitaire, le groupe Aesio Santé et l'Hôpital de Privé de la Loire souhaitent favoriser le développement d'une



politique culturelle et artistique au bénéfice des personnes accueillies dans les établissements de santé stéphanois, de leurs proches et de l'ensemble du personnel. Les partenaires s'engagent à développer ou à renforcer une politique culturelle conjointe dans les établissements relevant de leur champ de compétence, au bénéfice des usagers, de leurs familles et de l'ensemble du personnel, contribuant ainsi au développement de la « culture partagée ». Toutes les disciplines culturelles et artistiques sont susceptibles d'être concernées.

Une convention bipartite entre la Ville de Saint-Étienne et le Centre Communal d'Action Sociale, reprend les mêmes modalités d'engagement que celles notifiées dans la convention cadre au niveau de l'établissement.

Ces conventions sont établies pour les années 2024 à 2026.

L'Assemblée Délibérante :

- **approuve la convention cadre et la convention bipartite ;**
- **approuve le principe de la vente de biens figurant en pièce jointe et la vente à l'acheteur proposant le prix correspondant à l'enchère la plus élevée ;**
- **approuve l'autorisation du Vice-Président du CCAS à signer les conventions cadre et bipartite, jointes à la présente délibération, et à engager à l'avenir les réponses à appels à projet dans ce cadre.**

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 16
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, M. Henry DUPOIZAT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU, Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à M. Jacques DREVON.

- Abstention : néant.

- Contre : néant.

**Pour le Président et par délégation
 Le Vice-Président du C.C.A.S.**

Frédéric DURAND